



Suite à un accident de voiture

Par **aurélie**, le **28/05/2008** à **13:31**

bonjours, le 12 mai 2008 j'ai été victime d'un accident, au niveau d'un giratoire je suis passé au feu vert lorsque deux jeunes mon percuté, ils venaient de ma gauche, ils ont grillé le feu rouge (témoin le prouvant), ils ont essayé de redémarrer mais sans suite leur voiture était épave donc ils ont pris la fuite en courant avec une bouteille à la main. G appelait la police qui sont arrivé sur les lieux. On a fait remorqué ma voiture, g prévenu mon assurance et voila ils m'ont dit de maintenant attendre. Le lendemain g appelé le commissariat concerné ils m'ont dit qu'ils avait retrouvé le conducteur et qu'il devait se présenter au bureau dans l'après midi, le soir g rappelé personne ne connaissait l'affaire. quelque temps après g décider d'aller porter plainte car rien ne bougé, c la que g appris que le jeune homme disait être seul et ne pas avoir bu. La police a essayé de me dissuadé de porter plainte en me disant que sa ne servait presque à rien et que c'était le procureur qui décider si sa valait le coup de donner suite ou pas. Moi j'ai bien préciser a la fin que cet accident c'est passer pendant mon travail et que moi sans véhicule je perd mon travail car je fait de l'aide à domicile pour personne âgés et handicapé. ET depuis plus de nouvel. sauf au jours ou un policier m'a dit que le parquet avait pris une mesure de régulation mais sans savoir me dire se que cela voulait dire.

Du côté de mon assurance, l'expert a mit ma voiture économiquement irrécupérable (3800€ de réparation, 1800€ estimation du véhicule) mais moi je souhaiterai la garder car il s'agissait de la voiture de mon grand père toujours entretenu chez le concessionnaire, mon ami étant dans la mécanique cette voiture était comme neuve les facture le prouvant avec seulement 130000 km mais de 1993, là pour le moment je me bas pour faire monter le pris (pour pouvoir payé une parti des réparation) mais j'ai l'impression que tout le monde ce moque de se que je dis (je n'ai que 21 ans). Moi se que je ne comprend pas c'est ceux qui ont causé l'accident c'est normal qu'ils ne font rien, pourquoi ils ne me rembourse pas mais frais, c tout de même de leur faute. Et eux ils vont juste avoir une tapette sur les doigts et un peu de malus.

Es-ce que vous pouvez me guider dans mes démarches.

Merci
cordialement

Par **novice43**, le **28/05/2008** à **17:46**

Bonjour,

Déposer une plainte auprès du Procureur de la République pour accident de la circulation sans dommages corporels et délit de fuite des fautifs. Annexer au courrier, le témoignage écrit et signé du témoin.

Indiquez également, que vous avez fait constater sur les lieux l'accident par la Police de tel commissariat et que depuis vous n'avez pas de nouvelles de votre affaire.

Prenez des photos de l'endroit de l'accident, du véhicule... et si vous avez relevé le numéro d'immatriculation du véhicule en fuite, indiquez le !

cordialement,

Par **jeetendra**, le **28/05/2008** à **18:37**

bonsoir, avez vous déposé plainte avec constitution de partie civile auprès de la police, si oui y a t'il eu une suite à votre dépôt de plainte, avez vous fait intervenir la garantie recours incluse dans votre assurance automobile pour que l'assureur puisse agir à votre place à l'encontre du conducteur voyou et de son assureur si il est assuré, cordialement